



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

N° 2022 / 064

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 11 octobre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadır GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT

**Excusés :** David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Cindy PERY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Serge LACROIX donne pouvoir à Laurence MAS

**Le secrétariat a été assuré par :** Alain PITON

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Cession d'un terrain communal – Route du Hangar – M. et Mme REVENAZ Vincent**

- Vu la délibération n°2019/002 du Conseil municipal approuvant la cession de la parcelle n°AX 495 d'une contenance de 164 m<sup>2</sup> à M. et Mme REVENAZ Vincent ;
- Considérant qu'un second document d'arpentage a été établi pour la division de la parcelle cadastrée section AX n°109 ;
- Considérant que le numéro de parcelle indiqué dans la délibération n°2019/002 objet de cette cession est erroné, la contenance de 164 m<sup>2</sup> reste inchangée ;
- Vu l'avis des Domaines en date du 8 mars 2022 ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°2019/002 du Conseil Municipal.
- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée section AX n°501 d'une contenance de 164 m<sup>2</sup> selon le document d'arpentage établi par le cabinet Olivier Colin & Associés – Géomètres expert à Saint-Claude le 10 novembre 2020, à M. et Mme REVENAZ Vincent, domiciliés 185 Route de la Viaz – 74700 DOMANCY au prix de 30 € hors taxe le m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Fait et délibéré.....

Le Maire  
Grégoire LONG

